



Déclaration FSU 28 CTSD du 11 février 2020

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Ce comité technique se déroule dans une période de forte contestation sociale au sein de notre société et de l'éducation nationale. Les salarié-e-s et notamment les personnels de l'EN sont en grèves et manifestent depuis le 5 décembre contre le projet de retraites à points. Le pouvoir exécutif maintient sa réforme contre l'avis de 60 % de la population. Elle aurait pourtant des conséquences catastrophiques pour la pension des personnels de l'Education Nationale.

L'entêtement du gouvernement perturbe gravement le fonctionnement des services et la mise en œuvre de nos missions. Il doit cesser de mépriser l'avis de la population, des personnels qui s'opposent à cette réforme systémique. Nous exigeons également une hausse de la valeur du point d'indice sans contrepartie pour reconnaître la valeur du travail que nous fournissons déjà.

Le gouvernement doit aussi cesser de supprimer les outils démocratiques existants qui permettent de faire fonctionner les services en prenant en compte l'avis des personnels par l'intermédiaire de leurs représentant-es. A ce titre l'évolution des CAP, des CT, le choix de transférer une partie importante des compétences des CTSD au niveau académique dégradent ces outils démocratiques. En tant que représentant-e-s des personnels siégeant au CT, il est normal que nous, organisations syndicales représentatives, soyons présents lors des audiences demandées par la communauté éducative de tel ou tel collège.

La mise en œuvre de réformes refusées par une majorité des personnels comme celles du Bac, du Lycée, de l'orientation, ainsi que le choix de dégrader la qualité du travail que nous fournissons dans l'éducation nationale par la suppression massive de postes est le signe d'un mépris des personnels, de leur travail et de leurs missions de services publics.

Ainsi les épreuves des E3C, maintenues envers et contre tous par le ministre, ont empêché les personnels de travailler correctement dans tous les lycées du département. Les personnels de ces lycées se sont exprimés en faisant grève, en faisant des courriers aux corps d'inspection, aux parents d'élèves, des rassemblements devant les établissements. Toutes ces démonstrations prouvent le caractère mensonger des discours de M Blanquer qui semble toujours chanter que « tout va bien madame la marquise » alors que des élèves de BTS sont sortis de cours puis utilisés, au mépris de la loi et du respect du droit de grève, pour surveiller les épreuves d'E3C. Ces épreuves E3C sont une honte pour la profession. Nous demandons leurs transformations en épreuves de bacs blancs pour celles déjà passées afin de ne pas pénaliser les élèves victimes des choix du ministre et la transformation en épreuve terminale et anonyme à la fin de l'année scolaire des prochaines car le bac doit rester une épreuve nationale avec des sujets nationaux.

Il s'agit pour l'administration et pour les personnels de sortir d'une spirale mortifère de souffrance et de déni en accédant aux revendications des personnels que nous portons ici.

- Oui les apprentissages des élèves dépendent très fortement des conditions d'apprentissages qui leurs sont faites.



- Oui, la qualité des conditions d'apprentissages des élèves dépend en grande partie de l'attention et des moyens consacrés à l'enseignement.
- Oui, la qualité de l'enseignement qui se déroule en classe dépend très fortement des effectifs par classe.
- Oui, c'est en qualité d'expert du métier d'enseignant que les enseignant-es vous disent que c'est ce qu'il faut faire pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages, y compris ceux et celles les plus éloigné-es de la culture scolaire et donc de respecter ce principe d'égalité que nous, nous avons à cœur de rendre concret.

Et oui faire le contraire, c'est bien poursuivre un projet inégalitaire pour l'école.

- Oui, ce travail de qualité est rendu impossible lorsque les classes sont surchargées à 27-28-29-30 élèves comme dans de nombreux collèges de notre département. Le choix de créer un seuil déclencheur de l'ouverture d'une nouvelle division à 30 élèves en moyenne par niveau représente à ce titre une nouvelle dégradation.
- Oui, la revendication des personnels de diminuer ces effectifs par classe, et ceci sous le maximum de 24 élèves par classe en collège ordinaire et 20 en éducation prioritaire est une priorité.
- Oui, dire le contraire c'est mépriser l'avis des professionnels que nous représentons ici.

En étudiant les documents de ce CTSD, nous constatons pour la préparation de la rentrée 2020 une baisse de la dotation qui équivaut à 12 suppressions de postes sous prétexte de pertes d'effectif au niveau départemental. Quel dommage de ne pas profiter de cette baisse pour améliorer les conditions d'études des élèves en ne supprimant pas de postes comme les personnels l'ont revendiqués par différentes mobilisations, délégations en audience et par la voix de leurs représentants, cette année encore. Ce n'est pas le choix qui a été fait et nous le regrettons.

Alors que l'an passé, nous avons exprimés la nécessité de baisser les effectifs par classe sous un seuil maximum, nous constatons que l'administration choisit, elle d'augmenter la moyenne départementale des effectifs par classe (+1,89 élève par division de prévision 2019 à prévision 2020 ! +2,27 de constat 2019 à prévision 2020). Il est temps d'entendre les revendications des personnels sur ce sujet, d'utiliser l'ensemble des réserves, y compris celles conservées au niveau national. La désorganisation produite par les suppressions de postes ne saurait être compensée par des ajustements futurs en juin-juillet.

Pour répartir les moyens d'enseignement, le rectorat a imposé un nouveau mode de calcul sans groupe de travail préalable donc sans prendre en compte l'avis des personnels. Encore un exemple de négation de la démocratie et de l'expertise des personnels...mais quelles leçons tirer de l'exercice ?

Ce nouveau mode de calcul, fait apparaître, à côté de la considération de la distance sociale à l'école par l'IPS, d'autres indicateurs. Ceux-ci aboutissent à la remise en cause de l'éducation prioritaire puisque la dotation ainsi répartie ne différencie en rien les collèges relevant de l'éducation prioritaire des autres établissements. En effet, l'indice d'éloignement construit pour mesurer la distance géographique vis à vis des équipements culturels nie les inégalités sociales d'accès à la culture pourtant clairement mises en lumière par près d'un siècle de travaux sociologiques ! S'il est évident que tous les établissements doivent bénéficier de toute notre attention au moment de l'attribution de la DHG, nous nous interrogeons : En quoi un abondement de la dotation réduit-il l'éloignement mis en lumière par l'indicateur retenu ? Et qu'il est bien saugrenu de voir aujourd'hui l'administration se soucier d'établissements ruraux et de petite taille qu'elle a hier dé-

libérément exclu de l'EP lors de la réforme de la carte de l'éducation prioritaire en 2014 ! Les personnels ne peuvent également qu'être scandalisés par la façon dont le rectorat met en œuvre l'engagement à prendre en compte les élèves d'ULIS dans le calcul de la dotation. Ces élèves sont réduits à des taux d'élèves à besoins particuliers (avec les EANA mais sans les PAP ou les PPS !), bien loin de l'engagement de les prendre en compte dans les effectifs des divisions dont ils font partie !

Il est donc urgent de revoir cette manière de répartir la dotation entre les collèges qui utilise des indicateurs peu fiables, qui ne respecte pas les priorités clairement exprimées par les personnels pour la qualité du service rendu à tous les usagers et qui ne permet même pas d'atteindre les objectifs qu'elle prétend se donner.

Là comme pour les services d'information et d'orientation, le rectorat invente, en dehors de tout cadre réglementaire. Nous tenons ici à vous alerter une nouvelle fois sur la situation dramatique de nos collègues PSY-EN et DCIO. Comme l'a montré la visite du CHSCT-D au CIO de Chartres, nos collègues sont en grande souffrance car ils sont constamment remis en cause dans leurs missions et leurs conditions matérielles de travail. Il est urgent de leur assurer de la sérénité et des conditions de travail stables et pérennes leur permettant de mener à bien leurs missions au service de tous les publics.

Pour terminer, le décès d'un élève suite à une bagarre opposant des adolescents de Lucé et Mainvilliers nous interpelle. Cela doit amener à une réflexion de l'ensemble de la communauté éducative pour comprendre ce drame et construire les actions éducatives permettant de prévenir toute récurrence et tout nouveau drame.

Ici le rôle de chaque membre des équipes pluri-professionnelles associant personnels de direction, CPE, AED, Enseignant-e-s, Psy-EN, assistant-es sociales, infirmier-es et médecins scolaires est déterminant. Ces équipes doivent avoir les moyens c'est-à-dire le temps de fonctionner correctement donc de se réunir.

Les vies scolaires sont au cœur de ces actions éducatives. Elles doivent elles aussi avoir les moyens d'accomplir correctement leurs missions pour ne pas être réduites à ne faire que de la surveillance mais pouvoir réellement mener des actions éducatives. C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'abondement de la dotation départementale en moyens de vie scolaire.

Ces moyens comme ceux des collèges, comme l'organisation des CIO, des épreuves du bac ou de notre système de retraite doivent être discutés en toute transparence et dans le plus grand respect de la démocratie sociale. Celle-ci est actuellement gravement menacée. La FSU s'inquiète profondément de cette situation mais continuera à mobiliser toute son énergie pour la préserver.